

FICHE DE POSTE – APPRENTI - DDT58-(30/06/2025)

DOMAINE FONCTIONNEL		
EMPLOI-TYPE	Code fiche de l'emploi-type	
LOCALISATION ADMINISTRATIVE ET GÉOGRAPHIQUE / AFFECTATION DDT de la Nièvre – Service Économie Agricole – Bureau Agriculteurs, Foncier, Filières et Aides Conjoncturelles		
ACTIVITÉS PRINCIPALES Constituée dans chaque département, la Commission départementale de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers (CDPENAF) est présidée par le Préfet ou son représentant. Elle peut être consultée sur toute question relative à la réduction des surfaces naturelles, forestières et à vocation ou à usage agricole et sur les moyens de contribuer à la limitation de la consommation de ces espaces. Son secrétariat est assuré par la DDT. Son objectif principal est de vérifier la cohérence et la justification du besoin d'urbanisation avec la préservation des ressources agricoles indispensables. Elle veille à une gestion économe des espaces naturels et forestiers des projets. La CDPENAF de la Nièvre gère environ 230 dossiers par an avec une montée en puissance des dossiers agrivoltaïques.. Plusieurs évolutions réglementaires intervenues en 2023 et 2024 (loi APER n°2023-175 du 10 mars 2023, décret n°2024-318 du 8 avril 2024, arrêté du 05 juillet 2024) impactent directement le travail mené dans le cadre de la CDPENAF. Objectif principal du poste : participer à la préservation des espaces agricoles, naturels et forestiers en permettant aux agents de la DDT et aux membres de la commission une appropriation des dispositifs.		
SPÉCIFICITÉS DU POSTE Travailler en collaboration avec l'ensemble des acteurs : institutions, professionnels agricoles et opérateurs de l'énergie / porteurs de projets, ensemble des acteurs en contact avec le monde agricole, le service aménagement urbanisme et habitat (SAUH) et le service d'accompagnement des territoires (SAT) de la DDT. En particulier : <ul style="list-style-type: none">- participer à la mise en place de procédures de gestion des dossiers de CDPENAF ;- participer à l'établissement de méthodologies, fiches d'instruction, grilles d'analyse, indicateurs et/ou outils permettant une bonne appropriation des enjeux par les membres de la CDPENAF et faciliter l'instruction des dossiers ;- participer à la révision de la doctrine départementale ;- participer à la préparation des commissions mensuelles. La personne recrutée pourra également être amenée à appuyer les agents du bureau sur les dossiers dont ils ont la charge. Cet appui participera à la formation et l'apprentissage global de la personne recrutée.		
COMPÉTENCES A ACQUÉRIR AU COURS DE L'APPRENTISSAGE		
Connaissances techniques	Savoir-faire	Savoir-être
Connaissance en urbanisme, connaissance du milieu agricole, de ses spécificités, des projets agrivoltaïques et photovoltaïques.	Maîtrise des outils informatiques. Capacités d'analyse, de synthèse et qualités rédactionnelles.	Sens de l'organisation : savoir respecter les délais, gérer les priorités et rendre compte Discrétion sur les sujets relevant des données des exploitations agricoles. Travail en équipe. Être à l'aise dans les échanges et avoir le sens du service public.

CURSUS DE FORMATION EN APPRENTISSAGE SOUHAITE

Thème : Gestion des territoires

Niveau : MASTER 2

Diplôme objet de l'apprentissage :

M2 GESTION DES TERRITOIRES ET DÉVELOPPEMENT LOCAL

MAÎTRE D'APPRENTISSAGE

Sophie PITOCCHI

Cheffe de bureau - sophie.pitocchi@nievre.gouv.fr – 03.58.12.63.96

Pour tout renseignement pendant la période estivale :

- envoyer un mail sur la boîte ddt-sea@nievre.gouv.fr
- par téléphone : **03 58 12 63 99** et demander Sophie Pitocchi, Xavier Petit ou Odile Berthelot